

## LA SEROPP ACCOMPAGNE LES JEUNES PARENTS

Bébé est arrivé et c'est parfois un peu la panique... Comment le porter ? Comment reconnaître les signes d'un inconfort ? Quelles positions, quel environnement lui proposer en fonction de son âge ? Les questions se bousculent lorsque l'on devient jeunes parents ! Engagée auprès des nourrissons et de leurs parents depuis sa création en 2007, la Société Européenne de Recherche en Ostéopathie Périnatale et Pédiatrique (SEROPP) a souhaité mettre à disposition des parents mais aussi de tout l'entourage de bébé (grands-parents, nounou, crèche, etc.), des fiches conseils destinées à l'accompagner dans son développement pour son bien-être au quotidien.



Les conseils font partie intégrante de la prise en charge ostéopathique du nourrisson et de l'enfant. Dispensés tout au long de la consultation, ils peuvent représenter beaucoup d'informations nouvelles pour les parents. Un support emporté à la maison permet d'y revenir plus facilement et aussi d'engager l'échange avec le praticien lors d'une prochaine consultation.

Le dépliant « *Bébé est arrivé !* » et la fiche conseils « *Postures et confort du bébé* » sont remis aux parents du petit patient par leur ostéopathe membre de la SEROPP<sup>1</sup>. Ces deux supports ont été rédigés par l'association en collaboration avec des pédiatres, orthopédistes, psychologues et responsable de crèche. Ces documents ne se veulent pas exhaustifs mais visent à aider les parents à améliorer le confort des bébés,

à participer à la prévention et à pérenniser l'efficacité de la consultation ostéopathique. Ils permettent de soutenir les parents dans les soins au quotidien et dans l'accompagnement du développement de leur enfant. Ils visent par ailleurs à ouvrir le dialogue et à amorcer des questions que les parents n'auraient peut-être pas osé poser avant leur lecture.

L'intervention de l'ostéopathe pédiatrique s'inscrit dans les 1000 premiers jours de l'enfant. Pendant cette période, l'entourage ainsi que les professionnels de la santé et de la petite enfance jouent un rôle essentiel d'aide et de conseil auprès des parents. Il est donc important que leur accompagnement puisse s'appuyer sur une concertation des différents acteurs. Placés dans le carnet de santé, les supports de la SEROPP suscitent l'échange entre les différents praticiens encadrant l'enfant (pédiatre, médecin généraliste, sage-femme, puéricultrice, consultante en lactation, orthophoniste, etc.). Cette concertation constitue l'un des objectifs de la SEROPP, pour une prise en charge pluridisciplinaire efficace.

### Quand consulter un ostéopathe certifié en ostéopathie périnatale et pédiatrique ?

La consultation en ostéopathie ne remplace pas le suivi médical avec le pédiatre ou le médecin généraliste. Cependant, l'ostéopathe pédiatrique peut recevoir le nouveau-né dès ses premiers jours de vie s'il présente un inconfort ou un dysfonctionnement : difficulté de succion et de prise du sein lors de l'allaitement, déformation crânienne positionnelle, torticolis, reflux gastroœsophagien, troubles digestifs, etc. Les motifs de consultation sont multiples. Pour plus d'informations, les parents peuvent également consulter le site [www.seropp.org](http://www.seropp.org)

#### QUELQUES MOTS SUR LA SEROPP

L'association, créée en 2007, a pour but la promotion de la qualité, de l'efficacité et d'un niveau de sécurité optimal des soins en ostéopathie périnatale et pédiatrique (OPP). Avec le soutien d'un comité scientifique, elle participe à l'élaboration et au financement de protocoles de recherche en OPP. La SEROPP vise également au rassemblement et à la concertation de tous les praticiens référents dans le domaine de la périnatalité et de la pédiatrie qu'ils soient ou non ostéopathes. Elle contribue par ailleurs à l'information des professionnels de santé, des institutions sanitaires et du public sur l'intérêt de l'OPP.

**Contact presse :** Claire Brossard, ostéopathe D.O. chargée de communication de la SEROPP  
[c.brossard@seropp.org](mailto:c.brossard@seropp.org)

<sup>1</sup> Tous les ostéopathes ne sont pas adhérents à la SEROPP.